

## Ils ont dit

### « Au ministère de la Justice, le discours de réforme et de modernisation dissimule mal

une volonté de dénaturer profondément l'institution au détriment de son rôle de protection contribuant aux équilibres sociaux et de démanteler le service public de la justice. Le recours massif à la dématérialisation (...), la mise en place de plates formes de contentieux gérées à un niveau national et la fusion des différentes instances judiciaires conduisant à la suppression des tribunaux d'instance illustrent la seule logique qui prévaut actuellement : gérer la pénurie de moyens par la mise à distance du public » (*Syndicats de magistrats, communiqué, 18 avr. 2018*).

### « Dans les salles d'audience, tout le monde est au même niveau »

, explique Antoine Garapon auteur d'un rapport sur la symbolique civique du nouveau Tribunal de Paris, « Tout d'abord, l'entrée se fait de plain-pied sur le même niveau que celui de la ville, de l'espace quotidien. Il n'y a pas de grands escaliers. Ensuite, dans les salles d'audience, l'architecte a également fait le choix de l'horizontalité plutôt que de la verticalité. On est également de plain-pied » (*Min. Justice, interview, 16 avr. 2018*).

### « À peine sortis de l'État d'exception, nous nous installons dans l'État d'abjection.

Nous parlons de l'impérieux devoir d'asile, mais dans les faits nous traquons les migrants et les réfugiés autour de nos gares, dans les centres d'hébergement, à nos frontières, et jusqu'en mer. En Libye, au Soudan, en Érythrée, nous sommes prêts à signer des accords infâmes avec des régimes infâmes », dénonce Jean-François Bayart, professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) (*Le Monde, 19 avr. 2018*).

## Nominations

**Lisa Gamgani** est nommée secrétaire générale de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, à compter du 16 avril 2018 (*Décision, 10 avr. 2018 : JO 14 avr. 2018, texte n° 132*).

**Huguette Mauss** est nommée présidente du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (A. 11 avr. 2018 : JO 17 avr. 2018, texte n° 46).

472

## La street law pour aider les étudiants en exil

Le 8 mars, DLA Piper a lancé « Know Your Rights », un programme d'éducation juridique destiné à des étudiants exilés en France. Cette formation, co-pilotée par Tami Mohamed, étudiante en droit et demandeuse d'asile, s'inscrit dans l'activité pro bono du cabinet d'avocats.

Face à la crise migratoire actuelle, des cabinets d'avocats se mobilisent. C'est le cas de DLA Piper qui a rejoint le programme pan européen d'*empowerment* (autonomisation) juridique pour demandeurs d'asile et réfugiés, créé à l'initiative d'une ONG et déjà déployé aux Pays-Bas. Une vingtaine d'avocats animent des sessions de formation pendant 9 semaines. « C'est ce que nous nommons la "street law" », explique Ozgur Kahale, directrice pro-bono Europe. Un concept né aux États-Unis où l'éthique pro bono est forte. « La philosophie c'est que plus les gens sont formés et connaissent leurs droits, plus ils peuvent s'autonomiser, défendre leurs intérêts et s'intégrer ».

En 2017, l'activité pro bono du cabinet DLA Piper a représenté près de 200 000 heures dans le monde autour de 3 grands thèmes : les droits de l'enfant, le droit des réfugiés et l'État de droit. « L'activité pro bono s'est structurée depuis 2015. Nous avons identifié des domaines dans lesquels les avocats peuvent apporter leur expertise » décrit Claire Donse, responsable pro bono à l'International. Au sein du cabinet parisien, sur 170 avocats dont 40 associés, 65 % ont une activité pro bono à laquelle ils consacrent 25 heures par an en moyenne. Dans le cadre de « Know Your Rights », ils contribuent aux enseignements sur les droits fondamentaux : accès aux droits, logement, santé, emploi, éducation, etc. La formation s'adresse à une trentaine d'étudiants de différentes universités, réfugiés ou demandeurs d'asile, qui ont été forcés de quitter leur pays d'origine en raison de conflits, de persécutions ou de catastrophes environnementales. Un mentor assiste chaque étudiant, notamment dans ses démarches administratives qui virent souvent au casse-tête.

En exil, ces étudiants viennent majoritairement de Turquie, ou plus au Sud d'Afghanistan, mais aussi du Bangladesh ou du Pakistan. Chacun arrive avec son histoire, singulière. À l'image de Tami Mohamed, jeune femme souriante originaire d'Afrique

Subsaharienne à l'expression impeccable. Fille de diplomate née au Bénin, elle étudiait le droit français à l'université du Caire en partenariat avec la Sorbonne, avant de fuir son pays. « J'ai obtenu un visa étudiant d'un an fin décembre 2016, et débuté une demande d'asile en mars 2017. C'est très laborieux, j'attends toujours une réponse de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) », explique l'étudiante aujourd'hui titulaire d'un master 2 en droit européen et international des affaires et stagiaire en charge du programme de DLA Piper. « Quand on est demandeur d'asile, on est très stigmatisé, on nous prend souvent pour des migrants économiques qui n'auraient pas vraiment de problèmes dans leur pays. Il y a beaucoup d'a priori. Alors qu'au cabinet, on me considère comme une juriste ».

En 2017, 88 095 étrangers ont été admis à un titre de séjour « étudiant » (+ 19,6 % par rapport à 2016) (*DGEF - DSED / AGDREF*). Selon les chiffres de l'Ofpra, 32 011 personnes ont obtenu l'asile en 2017. Pour accueillir les étudiants étrangers, la plupart des programmes ont été créés à l'initiative des universités et des ONG qui, en plein débat sur la loi asile-immigration, attendent des pouvoirs publics une clarification du statut étudiant et des aides financières. Comme le réseau MENs (Migrants dans l'enseignement supérieur) soutenu par la CPU (Conférence des présidents d'université) qui réunit, depuis septembre 2017, 40 établissements impliqués dans l'accueil de migrants ou encore l'initiative Welcome Refugees dans les établissements membres de l'université Sorbonne Paris Cité. À l'échelle nationale, un programme d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) a été créé en janvier 2017.

Face à l'afflux de demandes, les dispositifs restent insuffisants, mais ces programmes permettent à une poignée d'étudiants en exil de recommencer à envisager l'avenir.

FLORENCE CREUX-THOMAS